



VILLE DE LOUVIGNÉ DU DESERT  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 30 JANVIER 2025

République Française  
Département d'Ille et Vilaine

- **Nombre de Conseillers** : en exercice 23                      **présents ou représentés** : 20                      **votants** : 20  
**Date de convocation** : 23 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 30 janvier à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre OGER, Maire.

**Etaient présents** : M. OGER Jean-Pierre ; M. GOUPIL Jean-Paul ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud ; Mme. LEE Isabelle ; M. VEZIE François ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. COSTENTIN Joseph ; Mme MOREL Monique ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. COUASNON Michel ; Mme MICHEL Sylvie ; M. FADIER Thierry ; Mme AUSSANT Angélique ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; Mme BADICHE-MANCEL Karine ; M. MOREL Sylvain ; M. LEBANSAIS Rémy.

**Absentes** : Mme JARDIN Marie Christelle ; Mme OUTREVILLE Angélique ;

**Absents excusés** : M. RAULT Pierre-Antoine ; M. MOLVAUX Gérard ; Mme KERGOAT Morgane ;

**Pouvoir** : M. RAULT Pierre-Antoine donne pouvoir à M. COUASNON Michel ;

M. MOLVAUX Gérard donne pouvoir à M. COSTENTIN Joseph ;

**Secrétaire de séance** : Mme BADICHE-MANCEL Karine.

**2025-01-001 - FOURNITURES SCOLAIRES 2025 – ECOLE MARIE LE TENSORER**

**RAPPORTEUR** : JP. GOUPIL

**EXPOSE**

Monsieur GOUPIL rappelle qu'en 2024, le montant alloué par élève avait été revalorisé et porté à 55 €. Le montant attribué à l'école Marie Le Tensorer avait ainsi été de 9 405 € pour 171 enfants.

**Rentrée septembre 2024**

Les effectifs enregistrés à l'école Marie Le Tensorer à la rentrée de septembre 2024 sont les suivants :

- Maternelle : 60 élèves
- Elémentaire : 108 élèves

**PROPOSITION**

Pour 2025, la commission finances propose de reconduire un montant de 55 € par élève.

Il est donc proposé de prévoir un montant de **9 240 €** (55 € X 168) pour les fournitures scolaires de l'école Marie Le Tensorer pour l'année 2025.

**DECISION**

Le Conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré, le 30 janvier 2025

Pour extrait conforme

Le Maire

JP. OGER



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*